

Nombre de
Membres en
Exercice
15

Qui ont pris
Part à la
Délibération
12

Date de la
Convocation
22/10/2024

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT VICTOR MALESCOURS

SEANCE DU 30 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt quatre
le trente octobre
à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Yves BOMPUIS, Maire.

PRESENTS : ROYON Elisabeth, TEYSSIER Frédéric, BROCARD
Béatrice, DEVUN Carole, FAVARON Jacques, MELLADO Nicolas,
ODIN Edwige, PATOUILLARD Emilie, SABOT Norbert,
SOUQUE Philippe, VIAL-GAUVRIT Michèle.

EXCUSES : FAURE Emilie, BLACHON Daniel.

ABSENT : VALOUR Philippe.

OBJET DE LA
DELIBERATION

Monsieur Frédéric TEYSSIER a été nommé secrétaire de séance.

N° 2024/06/22

**Demande de subvention
au titre de la DETR 2025**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avant projet
sommaire établi par le bureau d'études Léla VRD à Yssingeaux
pour la réfection des voiries communales suivantes :

PROGRAMME VOIRIES

- rue de la Source
- impasse du Garde Champêtre
- chemin de la Combette – VC n° 5
- impasse de Malescours – VC n° 13-3
- chemin de Pavaillon – VC n° 6
- chemin de Siméon (sortie de la RD 23) – VC n° 2

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'inscrire au programme voiries 2025 les voies
communales : rue de la Source, impasse du Garde Champêtre,
chemin de la Combette, impasse de Malescours, chemin de
Pavaillon, chemin de Siméon.

Montant prévisionnel travaux	95 320,00 € HT
Honoraires Maître d'œuvre	3 200,00 € HT

	98 520,00 € HT

Ces travaux seront effectués en juin 2025

AR Prefecture

043-214302275-20241030-2024_06_22-DE
Reçu le 09/12/2024

.../...

- **DEMANDE** l'attribution d'une subvention au titre de la DETR 2025 au programme « création ou réparation de voirie communale et communautaire ».

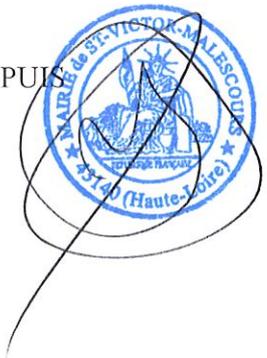
Compte tenu de cette demande, le financement sera le suivant :

- subvention DETR 40 % : 39 408,00 €
- fonds propres budget 2024 59 112,00 €

Le Conseil Municipal adopte et vote le plan de financement.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Yves BOMPUIS



AR Prefecture

043-214302275-20241030-2024_06_22-DE
Reçu le 09/12/2024